C.G.T. : Aggiornamento ?

Du 26 novembre au 1er décembre s'est tenu à Grenoble le Congrès de la C.G.T. Les média y ont fait un large écho ; nous allons tenter dans cet article de dégager les novations et les constantes.

Le contexte du Congrès

Depuis octobre 1977, la contestation s'est développée au sein de la C.G.T. Les contestataires appartenant pour la plupart au parti socialiste reprochent à la direction de s'être alignée sur les thèses du P.C.F. lors de la rupture de l'union de la gauche et à G. Séguy d'être intervenu dans la campagne électorale pour appeler à voter communiste. La lettre de neuf socialistes en juin 1978 souligne que « la C.G.T. est apparue comme le porte-parole d'un courant politique » et déclare que « des centaines de milliers de travailleurs syndiqués qui se reconnaissent dans le courant socialiste se voient en permanence agressés par leur direction syndicale ».

La direction tente d'abord d'assimiler les contestataires à une « tendance organisée », à une « fraction » et il est certain que le type de réactions de militants socialistes facilite cette assimilation. Mais elle constate bientôt que se manifeste un peu à tous les niveaux la volonté d'expression des opinions divergentes. D'où finalement la décision de multiplier les réunions à la base pour la préparation du Congrès et l'ouverture dans la « Vie Ouvrière » et « Le Peuple » d'une vaste tribune de discussion. On entend ainsi faire de la préparation du Congrès de Grenoble une entreprise « démocratique » comme il n'y en a encore jamais eu dans la C.G.T.

Ceci est d'autant plus nécessaire que le recrutement cégétiste est loin d'être homogène sur le plan politique. Selon un sondage (Louis Harris — Le Matin) réalisé à la veille des législatives : 47 % des cégétistes envisageaient de voter communiste, 31 % socialiste, 4 % P.S.U., 3 % M.R.G., 15 % pour la droite. A côté de la « sensibilité » communiste on a donc au sein de la C.G.T. une forte « sensibilité » socialiste et les dirigeants de la centrale se prévalent aussi d'un courant « chrétien », militants issus de la J.O.C. et de l'A.C.O.

Mais le contexte c'est aussi la place de la C.G.T. dans la classe ouvrière française. Or, de ce point de vue deux faits sont à souligner :

— la perte très sensible d'audience lors des élections professionnelles depuis mars 1978 ;

— la stagnation, sinon la diminution des effectifs syndiqués. Officiellement les chiffres sont restés les mêmes lors des divers congrès depuis 1968 (2,3 millions, retraités compris) ; les adhésions annuelles de l'ordre de 300 000 par an ne font que compenser les défections. Le rapport financier du Congrès fait en outre état d'une moyenne de timbres par cartes de moins de 6, ce qui est relativement bas (rappelons qu'il s'agit de timbres mensuels) et en 1977 d'un retard de 40 000 cartes payées par rapport à 1976. Selon G. Séguy, divers éléments expliquent cette situation et notamment « les défauts et les insuffisances de notre propre travail syndical », d'où une tentative d'infléchir l'action.

Une certaine autocritique

Dans son rapport G. Séguy ne remet nullement en cause les positions prises lors de la rupture du Programme commun et considère qu'elles se situent dans la droite ligne du rapport d'orientation adopté lors du précédent congrès. Il se livre cependant à une critique de la façon dont a été conçu le soutien du Programme commun.

Des positions plus politiques que syndicales

Il parle à ce propos d'une « vue idéaliste du changement et une certitude en la victoire électorale de la gauche à laquelle tout fut subordonné, y compris, dans une certaine mesure, la satisfaction des principales revendications ». Pour lui, le fait que, durant la période le programme de la C.G.T. se soit effacé derrière le programme commun a contribué à entretenir la confusion et cela a eu « des conséquences négatives au niveau de l'action revendicative, c'est incontestable ».

Dans ce contexte, ajoute-t-il, les luttes revendicatives « se rattachaient à la perspective du changement et ont pu donner l'impression d'une action revendicative très globalisée et politisée, s'éloignant des préoccupations quotidiennes et immédiates des travailleurs qui relèvent de la responsabilité première du syndicat ». D'où la nécessité d'une resyndicalisation des objectifs et des mots d'ordre.

Ne pas négliger les concessions arrachées

Le secrétaire général de la C.G.T. se demande aussi dans son rapport si « la tendance à tout rattacher à l'alternance de gauche n'a pas eu pour conséquence de sous-estimer l'intérêt de telle ou telle concession susceptible d'être arrachée par la lutte à la coalition patronale et gouvernementale ou bien de minimiser la valeur de tel ou tel compromis, ou encore de dénoncer comme intrinsèquement négatif tout accord, dès lors que nous avons refusé d'en être signataire ».

Certes, il dénonce la « stérilité » des relations sociales actuelles, le « durcissement » et le « blocage » des négociations, mais il ajoute : « Ceci dit, il est arrivé, il arrive et il arrivera que l'action impose des concessions. Et, à ce moment-là, la valeur d'un compromis se mesure en fonction des réalités économiques et du rapport des forces au moment où elle intervient ».

G. Séguy insiste enfin sur le concret, le quotidien de l'action syndicale : « De manière générale, les travailleurs admettent que le syndicat soit du côté de ceux qui veulent changer la société dans le bon sens, mais chacun d'eux considère à juste titre que l'utilité première du syndicat c'est d'être à ses côtés quotidiennement, prêt à prendre en charge ses problèmes de salaire, de prime, de conditions de travail, d'horaire, d'avancement, de repos, de congés, de transport, de logement, etc... » « Un syndicalisme par trop généraliste s'éloignant des préoccupations immédiates des travailleurs pourrait à la longue nuire à la crédibilité du syndicalisme ».

Remise en cause du fonctionnement

Il y a sept ans lors du Congrès des métallos C.G.T. G. Séguy avait déjà développé le thème de la démocratie syndicale et proposé une réflexion critique des activités de la C.G.T. Selon lui « il faut croire que c'était prématuré, puisque cette proposition ne fut guère entendue ». Il reprend donc aujourd'hui ce problème, et propose de confronter tous les aspects de l'activité aux règles de la démocratie syndicale.

Il est ainsi amené à examiner la question des organismes de direction à tous les niveaux : « la composition de nos organismes de direction ne reflète pas toujours correctement la diversité de la C.G.T., les courants de pensée qui la traversent ». Il y a bien sûr des raisons à cet état de choses, mais « ces raisons ne sauraient cependant justifier le renoncement à l'élargissement nécessaire de nos organismes de direction ».

Se référant par ailleurs au « débat démocratique » qui a précédé le Congrès, il propose l'organisation dans la presse de tribunes préalables aux conférences nationales, journées d'études, etc.

Des débats moins rituels

Outre l'autocritique sur certains points, la nouveauté dans le Congrès c'est l'existence d'un véritable débat. Un vieux militant déclare à ce propos qu'« ayant assisté dans sa longue vie de militant à une infinité de congrès » il en était venu « à l'idée qu'il fallait subir périodiquement ce rituel nécessaire, mais pesant » et il ajoute qu'il n'en a pas été de même à Grenoble. En effet dans les congrès précédents on pouvait à l'avance prévoir les trois ou quatre intervenants qui ne ménageraient pas leurs critiques, les autres au contraire apportant leur approbation ou se contentant de relater les luttes menées par leur syndicat. On avait un débat de pure forme, une sorte de rite. A Grenoble la discussion fut réelle ; environ un quart à un tiers des intervenants ont porté des critiques plus ou moins virulentes sur l'action passée de la centrale et certains « traditionnalistes » se sentant agressés leur ont répondu parfois vigoureusement.

Mais quand on examine les critiques on constate qu'elles furent pour la plupart de type « politique » : contestation de l'attitude des dirigeants à la suite de la rupture du programme commun et pour éviter le retour à de tels errements, ouverture des organes dirigeants de la centrale aux diverses sensibilités (traduisez battre en brèche un certain monopole communiste) et institutionnalisation du « débat démocratique » (tribunes libres, préparation du congrès national par des congrès de syndicats...). Ces critiques et ces propositions émanent très souvent de militants dont l'adhésion au parti socialiste est connue.

Mais il est caractéristique que ces contestataires socialistes ne remettent pas en cause le cumul des mandats politiques et syndicaux (possibilité d'être à la fois dirigeant de la centrale et dirigeant d'un parti), prêtant ainsi le flanc aux critiques les accusant de vouloir en fait constituer une tendance au sein de la C.G.T. pour contrer l'influence prépondérante du P.C.F.

Sur les aspects plus proprement syndicaux le débat fut beaucoup moins large. L'accent mis par G. Séguy sur la nécessité de prendre en charge les problèmes quotidiens des travailleurs, de se défier des actions trop globales, de ne pas négliger les avancées même partielles ne rencontra finalement que peu d'écho dans le Congrès ; c'était sans doute un discours trop nouveau, seuls six ou sept orateurs abordèrent ces problèmes à partir de la critique de l'élaboration des revendications.

Un autre thème, celui des conseils d'atelier, thème emprunté à la C.F.D.T., et développé largement par J.-L. Moynot ne trouva guère d'écho dans les interventions des congressistes.

Amendements et votes

La presse a parfois présenté comme une nouveauté le fait que les rapports n'aient pas été votés à l'unanimité. C'est une nouveauté relative. Certes si l'on compare 1975 et 1978 on a un unanimisme moins net : document d'orientation : 1975 : 99,6 % de pour, 1978 : 97,50 % - rapport d'activité : 1975 : 99,8 % de pour, 1978 97,04 %

Mais on peut noter qu'il y a vingt ans, en 1957, on avait une opposition nettement plus affirmée sur un vote demandant le non cumul des mandats politiques et syndicaux : les partisans du statu quo n'avaient recueilli que 88,12 % des voix.

Ce qui est sans doute plus caractéristique que le pourcentage de voix, c'est le fait que la procédure des amendements aux textes initiaux a été beaucoup moins formelle. Les rapporteurs ont insisté sur le « caractère exceptionnel » du nombre des amendements (242 pour le programme d'action, 224 pour le document d'orientation) ; et les amendements retenus apportent parfois des infléchissements sensibles au texte initial. Cette « abondance » d'amendements, de débats, n'a pas été sans créer parfois des problèmes, un militant déclarant par exemple qu'on « n'y était pas habitué », les procédures étaient mal adaptées.

Continuité ou changement ?

Ces divers points que nous venons de souligner montrent de la part d'une partie de la direction confédérale une volonté de changement. A ce niveau le clivage ne semble pas passer entre dirigeants appartenant au P.C. et les autres, mais à l'intérieur même du groupe dirigeant dont l'appartenance au Parti est connue.

Mais cette volonté de changement ne se traduit pas forcément dans les faits. Ainsi, l'ouverture de la commission exécutive aux militants non membres du parti n'a guère progressé, ce dont se plaignent d'ailleurs les contestataires socialistes.

D'autre part on ne modifie pas du jour au lendemain des façons de voir, des comportements résultant d'une longue pratique et ceci explique le faible écho parmi les militants de certains thèmes nouveaux développés par quelques dirigeants.

Il faut insister aussi sur le fait que lors de ce Congrès la C.G.T. n'a nullement remis en cause l'analyse « scientifique » que fait la C.G.T. en terme de « Capitalisme monopoliste d'Etat » et la stratégie qui en découle, « stratégie antimonopoliste ». Or cette analyse et cette stratégie sont les mêmes que celles du parti communiste, ce qui explique dans nombre de cas les réactions communes des deux organisations.

Enfin dans le domaine de l'unité d'action, la C.G.T. n'a pas modifié sa position. La proposition d'un Comité national d'Unité d'Action faite à la C.F.D.T., à F.O. et à la F.E.N. ne saurait régler les problèmes posés. Il n'est pas question évidemment pour F.O. d'envisager une quelconque unité d'action avec la C.G.T. à ce niveau. La F.E.N., pour sa part, a accepté les unites d'action circonstancielles, mais s'est toujours refusée à passer un accord d'unité d'action à long terme. Quant à la C.F.D.T. elle s'est déclarée, par la bouche d'Edmond Maire, prête non à entrer dans ce comité, mais à examiner ce qui aujourd'hui fait problème entre elle et la C.G.T., c'est-à-dire les divergences sur les moyens de faire face à la crise, les priorités revendicatives, les formes d'action.

Ce congrès C.G.T. est certainement un « événement syndical », mais le congrès n'est qu'un temps dans la vie d'une organisation. Il reste à voir comment tout ceci va se traduire concrètement dans la vie syndicale de tous les jours durant les trois années à venir.

Michel BRANCIARD.

La maladie de la Sécurité Sociale

Au moment où l'on remédie hâtivement, et sans doute provisoirement, au déficit de la Sécurité Sociale, nos lecteurs se reporteront à l'article toujours actuel de Michel Branciard : « La S.S. en procès » (n° 4 d'avril 1976).